La Chambre

Séance du 12 janvier

Avant séance

A la Chambre il y a foule; le député musulman aura les honneurs de la curiosité publique.

A une heure 45, on le voit descendre d'un fiacre devant le perron. Il est vêtu du burnous; sans se préoccuper des curieux goguenards il s'agenouille sur le pavé humide et embrasse par trois fois les marches du grand escalier. Puis très sérieusement gagne la salle des Pas-Perdus.

Les plaisanteries que son passage suscite parmi les députés et les journalistes ne paraissent le toucher que médiocrement. Sur sa demande un huissier l'introduit dans les couloirs intérieurs; arrivé auprès de l'escalier qui mène à l'hémicycle, de nouveau il en baise les degrés avec ferveur.

Appelé par son jeune âge à remplir les fonctions de secrétaire dans le bureau provisoire, le docteur Grenier est ensuite conduit dans le bureau de la présidence.

Derrière la double haie de soldats qui forment la garde d'honneur, la foule s'écrase pour voir passer le bureau.

A une heure 55, le tambour bat aux champs, les gardes républicains présentent les armes. Le comte Lemercier, doyen d'âge, *s'avance suivi* de ses secrétaires au milieu desquels marche le député de Pontarlier, saluant avec componction à droite et à gauche.

Le régime des sucres

La commission du budget s'est réunie aujourd'hui pour conférer sur les conséquences budgétaires résultant du projet sur le régime des sucres.

Tout d'abord, avant d'aborder la discussion, le rapporteur général, M. Krantz, a fait l'exposé de la situation actuelle de l'équilibre du buget et établi que le déficit s'élève à 3.142,039 francs.

Sur sa proposition, la commission décide que pour combler ce déficit, il ne sera pas touché aux fonds d'amortissement prévus dans le projet et qu'il y sera fait face, soit par des économies, soit par la création de ressources nouvelles.

La commission décide d'entendre le gouvernement sur ses intentions à ce sujet. M. Graux prend ensuite la parole et développe le mécanisme de son projet sur le régime les sucres.

La séance

La séance est ouverte à deux heures précises.

Discours du doyen d'âge

Après le tirage au sort des bureaux, M. Lemercier prononce le discours suivant :

Mes Chers collègues,

Je regrette, pour vous et pour moi, que mes ainés MM. de Lacretelle, Boysset, le baron Gérard et le comte de Jouffroy d'Abbans aient été empêchés d'occuper le fauteuil qui leur revenait, et je ne prends pour un jour la première place parmi vous que pour obéir à notre règlement.

La session ordinaire de 1897 s'ouvre sous des aspects rassurants, A l'étranger, la France a repris *son rang et son influence parmi les nations et* à l'intérieur, si toutes les difficultés ne sont pas aplanies, notre gouvernement gagne chaque année plus de force et d'autorité par la durée même.

Certes, nous savons, surtout ceux qui dirigent de près ou de loin le gouvernement de la République, que tout n'y est pas parfait. Nous devons au moins avoir *la* confiance que si l'on assure le calme à toutes les consciences, la liberté à ses amis comme à ses ennemis, sous le respect des lois, si l'on ne veut pas trop presser les choses, ne pas oublier que la vie d'un peuple est plus longue que celle d'un homme, et qu'il a le temps pour lui, on acquerra la certitude de toucher enfin à la conquête du gouvernement du pays par le pays, c'est-à-dire à la solution du redoutable problème posé depuis la grande Révolution de 1789.

La République, établie en France depuis plus d'un quart de siècle dans les conditions les plus difficiles, avec la liberté entière de la tribune et de la presse, au milieu des passions les plus ardentes surexcitées encore par les écoles révolutionnaires et socialistes, la République libérale et progressive, malgré tout, est de plus en plus affermie : ses adversaires les plus résolus sont obligés de le reconnaitre eux-mêmes.

Il nous faut évoquer les grands noms de Montesquieu *et de Tocqueville pour répéter après eux que* les démocraties ont plus besoin que les autres gouvernements de pratiquer la vertu et d'échapper aux atteintes de l'envie.

Les démocraties ont aussi besoin d'idéal : notre grand Pasteur le disait sans cesse et ses amis ont fait graver sur sa tombe ces belles paroles : « Heureux celui qui porte en soi un Dieu, un idéal de la beauté et qui lui obéit : idéal de l'art, idéal de la science, idéal de la patrie, idéal des vertus de l'Evangile. »

Considérons donc virilement la situation et ayons confiance dans le présent et espérance dans l'avenir.

Le point noir actuel est l'état de nos finances. A la suite de la rançon effroyable, conséquence des désastres de la dernière guerre, après la reconstitution de notre armée et de notre flotte, sans restreindre, *plutôt en multipliant nos travaux publics*, nous avons élevé notre dette à un chiffre formidable et demandé à l'impôt tout ce qu'il peut rendre,

Nous sommes d'accord sur la gravité de cette situation. Nos dissentiments commencent sur les moyens de parer à cet état de choses. Nous y parviendrons, mes chers collègues, avec notre patriotisme et beaucoup d'abnégation réciproque. Il faut placer ces questions vitales en dehors et au-dessus de la politique quotidienne des partis.

La France est toujours la plus riche nation du monde, elle a plus qu'aucune autre le sentiment de l'égalité proportionnelle dans les charges publiques. Nous nous inspirerons de ces sentiments et nous finirons par trouver les moyens de satisfaire à tous les services, en diminuant notre Dette par l'économie et par l'amortissement.

C'est alors que notre chère France, rassurée à l'intérieur, fermera l'oreille aux mauvais conseils et aux redoutables doctrines, ne s'occupera plus que de développer ses éléments de prospérité et de reconquérir l'influence qu'elle doit exercer sur le monde entier.

L'année 1896 sera pour notre histoire une date mémorable. Le voyage en France des augustes souverains de la Russie est venu confirmer et consacrer l'alliance des deux peuples, d'où dépend la paix du monde. Nous pouvons donc dire aujourd'hui que nous sommes libres de reprendre la vieille politique de la France et de rompre avec celle qui nous a été si funeste.

Vous me reprocheriez, mes chers collègues, et vous auriez raison, puisque je vous ai parlé du voyage en France de Leurs Majestés, l'empereur et l'impératrice de Russie, de ne pas remercier au nom du pays M. le Président de la République et MM. les Présidents des deux Chambres du Parlement de la *façon digne et courtoise avec laquelle ils ont* reçu nos illustres hôtes.

Et maintenant, mes chers collègues, j'ai hâte de vous faire voter pour votre véritable président, afin que nous reprenions nos travaux interrompus à la fin de l'année dernière. Nous avons à faire beaucoup de bien, nous avons surtout à empêcher beaucoup de mal et cela par un travail considérable.

Vous permettrez donc à votre doyen, au début de notre session ordinaire, de vous répéter comme conclusion de cette allocution le mot de Marc Aurèle : *Laboremus* « Travaillons ».

Contrairement à ce qui se passe habituellement, le discours a été médiocrement suivi. Seuls les socialistes prouvent qu'ils écoutent par quelques interruptions, notamment quand M. le comte Lemercier déclare avec Montesquieu et de Tocqueville que les démocraties ont plus que tous les autres gouvernements besoin de pratiquer la vertu (Panama, Panama ! Crie-t-on à l'extrême gauche.

De même au moment où il parlait des « écoles révolutionnaire excitant les passions. » Moins que les écoles panamistes, riposte-t-on sur les mêmes bancs.

Le reste du discours passe au milieu de la plus grande indifférence.

Le président fait connaitre ensuite que MM. Doumer, Ernest Carnot et Laroze déclarent n'être plus candidats aux fonctions de secrétaire.

Election du bureau

Enfin vient le tirage au sort des bureaux, puis le vote pour la nomination du président définitif.

Le scrutin est ouvert à 2 heures 35 et clos à 3 heures 45. Il y a 367 votants.

Pendant le dépouillement il est procédé au vote pour la nomination de quatre vice-présidents. Le second scrutin est ouvert immédiatement. Toujours à son poste et resté seul au bureau, M. Grenier distribue à chaque votant sa boule de contrôle. De temps à autre l'huissier lui apporte une lettre.

Il la prend, l'examine puis reculant son siège, il s'agenouille, fait un signe suivant les rites, puis se rassied, décachète alors l'enveloppe et lit la missive.

A 4 h. 1/2 le scrutin est clos. Il est procédé au vote pour l'élection des huit secrétaires.

M. Brisson est élu président

*Auparavant le président proclame les résul*tats du premier scrutin pour l'élection du président,

Votants :	**367**
Blancs ou nuls	**60**
Exprimés	**307**
Majorité absolue	**154**
M. Henri Brisson	**295 voix**

En conséquence, M. Brisson est proclamé, aux *applaudissements de la gauche, président de* la Chambre pour la session 1897. Arrivé pendant le second scutin, M. Brisson reçoit les félicitations de ses collègues.

2e scrutin. — Le vote pour la nomination des secrétaires. — M. Grenier quitte la salle des *séances, puis le* Palais-Bourbon *suivi d'une* vingtaine de journalistes. Arrivé rue de Bourgogne, il fait ses ablutions avec l'eau du ruisseau puis toujours grave s'éloigne.

Le public, qui n'a supporté la lenteur des scrutins que pour assister aux débuts de M. Grenier, *déserte peu à peu les tribunes.*

Le scrutin est fermé à 5 h., et le 4e pour la nomination des questeurs est ouvert à 5 h. 10.

Les vice-présidents

Le président fait connaitre le résultat du second vote. Les quatre vice-présidents sortants sont réélus dans l'ordre suivant :

MM.	**Sarrien**	**274**
	Poincarré	**242**
	Deschanel	**221**
	Isambert	**218**

Viennent ensuite : MM. Mesureur, 149 ; Audiffred, 139.

Il y avait 55 bulletins divers. Le nombre des votants et des suffrages exprimés était de 376. Le dernier scrutin est clos à 6 heures. Après une suspension de séance d'une heure le président proclame les résultats suivants.

Les questeurs

Les trois questeurs sortants sont réélus.

MM.	**Bizarelli,**	**241**
	Royer,	**198**
	Guillemet,	**195**

Les secrétaires

Quatre secrétaires sur huit sont élus. Ce sont :

MM.	**Mougeot,**	**255**
	Codet,	**224**
	Cochin Henry,	**198**
	Abeille,	**194**

soit trois anciens secrétaires et un nouveau. M. Abeille, radical.

Les candidats qui viennent ensuite sont MM. Dejean 177 voix ; Nérat 166, Jourde 161. Puis viennent MM. Drack-del-Castillo 154, Vacher, modéré 124 ; Boudonze 119; Brand, radical, 109; Alasseur, radical, 91 ; Modeste Leroy, modéré, 79 ; Dutreix, radical, 73 ; Tarson, progressiste, 72 ; Leclech, radical, 55 ; M. Marchegay, qui n'était plus candidat, 53.

Le second tour pour les quatre secrétaires en ballottage est renvoyé à jeudi et la séance est levée à 7 h. 10.

Physionomie de la séance

Il y en avait du monde pour cette séance de rentrée. Je ne parle pas du public en somme assez clairsemé, mais les députés se trouvaient à peu près au complet, ce qui est rare en pareil cas.

Il est vrai que le programme de la journée comportait cette fois un numéro di primo cartello, je veux dire les débuts du docteur Grenier, l'homme au burnous. Pareille bonne fortune est rare au Palais-Bourbon où les éléments de gaité font généralement défaut.

La mort de M. Thivrier, en faisant disparaitre de l'enceinte législative la blouse légendaire nous avait privé de la note pittoresque. Grâce aux électeurs de Pontarlier, cette lacune est aujourd'hui comblée.

Le docteur Grenier est arrivé un peu avant deux heures. Il est descendu devant le perron réservé aux députés, a payé son cocher qui le regardait d'un air goguenard puis se prosternant sur la première marche il a religieusement baisé la pierre.

Il a fait son entrée dans les couloirs où députés et journalistes l'attendaient avec une vive curiosité.

M. le docteur Grenier a d'abord traversé le salon de la Paix supportant sans trop de gêne les regards braqués sur lui. Il a franchi le tambour de velours vert qui donne accès dans la salle des conférences. Un instant après il a reparu précédé d'un huissier qui était venu le quérir *pour le prier de se joindre en sa qualité* de secrétaire d'âge au cortège du président.

Il semblait cette fois avoir quelque peu perdu de son assurance.

Il est vrai que les rires éclataient sur ses pas, bruyants comme au passage de la cavalcade du *bœuf gras* A *deux heures sonnant, un com*mandement retentit. Les gardes républicains font la haie dans les couloirs et présentent les armes. Les tambours battent et un petit homme ventru, avec le crâne chauve, un triple menton et des jambes pas plus hautes que ça, fait son *entrée par la salle des fêtes qui relie le palais* législatif à la demeure du président. C'est le comte Lemercier, doyen d'âge, député de Saintes.

Derrière lui marchent les six plus jeunes membres de la Chambres dont les redingotes noires font *ressortir la blancheur de neige* du burnous de M. Grenier. Aussitôt un immense éclat de rire s'élève gagnant jusqu'aux gardes *républicains qui mordillent* leur moustache pour garder leur sérieux. C'est qu'au point de vue plastique le bureau de cette année laisse un tantinet à désirer. Il est plus original que décoratif, le cortège présidentiel, j'allais dire la caravane.

On se souviendra longtemps au Palais-Bourbon de cette entrée carnavalesque.

Dans la salle des séances, les députés ont pris leur place, M. Méline est au banc des ministres avec deux ou trois membres du cabinet. Le comte Lemercier occupe le fauteuil présidentiel et le docteur Grenier prend place au bureau du côté de la gauche.

Dans les tribunes publiques toutes les lorgnettes sont braquées vers lui. Une petite demi-heure s'écoule en allées et venues et en conversation.

Enfin le comte Lemercier se lève et agite avec tant d'énergie la sonnette présidentielle que *celle-ci fait un tour entier sur elle-même.*

La salle entière éclate de rires. Décidément c'est le jour aux incidents comiques. Le président bredouille la formule sacramentelle déclarant ouverte la session de 1897 et entame son discours.

Le comte Lemercier n'est pas le véritable doyen d'âge de la Chambre, il ne vient que le cinquième sur la liste, sur le rang de taille comme on dit au régiment. Doué d'une jolie petite voix de polichinelle, il fait de louables efforts pour parler distinctement et n'y réussit pas.

Pendant la première phrase ça allait encore à peu près mais à partir du premiers tiers on n'a plus entendu qu'un vague murmure sortant du gilet présidentiel. La Chambre n'en a pas moins applaudi.

La série des scrutins a commencé alors. Le député de Pontarlier qui avait retiré ses gants depuis un moment nous a gratifiés de quelques génuflexions, baisant la première marche de la tribune avant d'aller déposer son bulletin dans l'urne, s'inclinant dévotement la face tournée vers l'est. On a ri encore de ces simagrées. *Mais avant peu personne n'y fera plus attention* et avec son burnous et ses bottes à l'écuyère Sidi-ben-Grenier ne passera sans doute plus que pour un fumiste.

***

Que dire des scrutins. M. Brisson a été élu avec quatre voix de plus que l'année dernière. Quatre vice-présidents sortants sont également réélus au premier tour.

Parmi les secrétaires, la lutte a été plus vive. En dehors des trois sortants sur quatre qui se représentaient, un seul candidat, M. Abeille, porté par les groupes progressistes, a été élu d'emblée. Les autres ont été mis en ballottage. Quant aux questeurs, ils ont tous trois été réélus au premier tour.

M, Brisson prendra sans doute possession du fauteuil jeudi.

T. H.

Dernière Heure

Massacres au Benin

Londres, 12 janvier. — Le bruit court que plusieurs Français auraient partagé le même sort que la mission anglaise massacrée au Benin. Les officiers fonctionnaires au protectorat *du Niger actuellement en congé retournent en* hâte à leur poste.

Neuf fonctionnaires massacrés au Benin seront remplacés de suite. La mission massacrée se composait de deux cents personnes, tant européennes qu'indigènes. Les premiers massacrés *ont dû vendre chèrement leur vie.*

Explosion de nitro-glycérine

7 morts. — Importants dégâts

New-York, 12 janvier. — On télégraphie de Pittsburg, qu'une explosion de nitro-glycérine s'est produite à Shanopin. Sept personnes ont été tuées et de nombreuses constructions détruites.

Musulmans condamnés à mort

Constantinople, 12 janvier. — La Porte a décidé d'appliquer aux Musulmans arrêtés à la suite des derniers troubles des mêmes mesures qu'elle appliqua à l'égard des Arméniens.

En conséquence, tous les accusés, sauf un, ont été condamnés à mort.

UNE FAISEUSE D'ANGES

Troyes, 12 janvier — On a arrêté à Brienne, une demoiselle Gianelle, sage femme, qui, parait-il, se serait livrée à de nombreux avortements.

Conscrit étouffé en mangeant

Auxerre, 12 janvier. — Un conscrit qui fêtait avec des camarades le tirage au sort a, pendant un repas, mangé une telle quantité de pain chaud, qu'il est mort étouffé.

Le ministère russe des affaires étrangères

St-Pétersbourg, 12 janvier.—Le comte Mouraviev, ministre de Russie à Copenhague, est *nommé ministre des* affaires étrangères de Russie.

Les fraudes électorales de Nice

Nice, 12 janvier. — Aujourd'hui 68 témoins à charge ont été entendus par le tribunal correctionnel. Presque tous après avoir reconnu à l'instruction la réalité des faits de corruption sont revenus sur leur déposition. Ils affirment que les cartes roses et l'argent étaient destinés aux seuls distributeurs de bulletins.

Plusieurs déclarent qu'ils ont accusé les membres du parti Sauvan à l'instigation des membres du parti adverse. D'autres sont convaincus à l'audience de faire une fausse déposition.

Toutes ces contradictions embrouillent l'affaire et le tribunal semble embarrassé.

La rebellion terminée à Madagascar

Paris, 16 janvier. — Un télégramme du général Gallieni, venu par Majunga, annonce que la rebellion des Hovas peut être considérée comme terminée. Les postes français occupent désormais toutes les frontières de l'Emyrne.

Aucun incident à signaler sur les routes de Tamatave.

Les courriers commencent à circuler sur celle de Majunga.

L'école professionnelle et l'école de médecine récemment créée à Tananarive ont déjà un grand nombre d'élèves.

M. Mizon ayant demandé à rentrer en France, M. le résident Alix a été envoyé à Majunga pour le remplacer.

Le monument Floquet

Paris, 12 janvier. — Le comité qui s'est constitué pour élever un monument à la mémoire de Floquet a décidé de se rendre, lundi prochain 18 janvier, jour anniversaire de sa mort, au cimetière du père Lachaise.

LE TRANSPORT

des charbons du Nord et du Pas-de-Calais

Un nouveau tarif

Le comité consultatif des chemins de fer va s'occuper, dans une lutte de ses prochaines séances, de l'importante question du transport des houilles du Nord dans les régions du Centre et du Midi.

En vue de simplifier la tarification actuelle, les Compagnies du Nord et d'Orléans s'entendraient pour soumettre à l'homologation ministérielles les propositions suivantes :

Un prix ferme et unique de 10 francs à la tonne par chargement d'au moins 10.000 kilos serait applicable de toutes les gares d'expédition du Nord jusqu'à Brétigny, sur le réseau d'Orléans; au-delà de Britigny et jusqu'à 100 kilomètres le tarif serait fixé à 3 c. 1/2 par tonne kilométrique.

Au delà de 100 kilomètres, le tarif kilométrique serait de 2 centimes par tonne, Enfin huit gares de la Compagnie d'Orléans bénéficieraient du prix ferme : Choisy-le-Roi, Auneau, Orléans, Lunery, Port-Boulet, la Haye-Descartes, Poitiers et Angoulème.

Le prix ferme aura surtout pour objet de permettre aux houilleurs français de lutter dans les villes énumérées contre les houilles anglaises ou de soutenir la concurrence contre les voies navigables.

Le nouveau système permettrait la suppression de 143 prix fermes; il constituerait ainsi un pas de plus dans la voie de l'unification des tarifs, réclamée depuis si longtemps par le Parlement, Mais avec ce système, les intérêts des houillères du Midi et du Centre seraient, dit-on, fortement atteints. Les bassins du Midi ont déjà beaucoup de peine à lutter et on prévoit de leur part une vive opposition.

Leur exploitation est, en effet, plus coûteuse que l'exploitation des mines du Nord, et la richesse calorique des houilles extraites est de 20 0/0 inférieure à celle des houilles du Nord. Dans ces conditions, si l'on abaisse les tarifs en faveur de ces dernières, plusieurs gisements méridionaux risqueraient de ne plus être exploités.

M. Marmottan, rapporteur du comité consultatif des chemins de fer, n'a pas voulu se prononcer encore pour ou contre les propositions des Compagnies. Il veut une commission d'enquête. Voici d'ailleurs le texte des conclusions de son rapport :

« Il faut nous demander, dit M. Marmottan, si, dans la situation difficile où se trouve un grand nombre de concessions houillères du Centre et du Midi, beaucoup d'entre elles pourraient supporter une diminution du trafic, s'il *n'y a pas là un danger* pour leur existence. En ce moment déjà, le bassin du Gard est à l'agonie, beaucoup de puits, dit-on, doivent se fermer. Peut-être, à bref délai, verra-t-on plusieurs milliers de mineurs ne sachant où descendre.

» Dans le bassin de l'Allier, la situation devient *de plus en plus difficile et le rendement de certains* puits devient onéreux. Ce sont là des faits qui méritent la sollicitude des pouvoirs publics.

» N'oublions pas, non plus, qu'il s'agit d'un litige entre Français.

» Il ne s'agit pas, comme dans l'Est; de repousser le charbon allemand ; comme dans l'Ouest, de repousser la houille anglaise.

» Il s'agit de savoir si la houille française du Nord causera ou ne causera pas un préjudice à la houille française du Centre et du Midi,

» De pareilles questions entre nationaux ne se résolvent pas à coups de majorité, elles se résolvent par l'accord matériel des parties.

» Il y a deux points douteux ; une étude loyale les examinera, aussi je ne vous demande pas aujourd'hui de donner tout de suite un avis favorable à l'homologation du nouveau tarif 107. Je vous demande de nommer une commission qui entendra les parties et vérifiera les allégations et qui s'efforcera de trouver un terrain qui puisse réunir toutes les adhésions. »

Ces conclusions sont, dit-on, adoptées par le comité.

Chronique Régionale

Le départ de M. Vel-Durand

et les représentants du Nord

Notre correspondant parisien nous télégraphie à la date du 12 janvier ;

On sait que les sénateurs et députés du Nord devaient se réunir aujourd'hui pour décider s'il y avait lieu d'interpeller le ministre de l'intérieur sur le remplacement de M. Vel-Durand à la préfecture du Nord. Cette réunion a eu lieu chez M. Hayez, mais aucune décision n'a été prise; une autre réunion aura lieu jeudi.

Nécrologie

Notre ami, M. Henri Desains, juge de paix, à Lannoy, vient d'avoir la douleur de perdre son beau-père, M. Florimond Laden, âgé de 73 ans. Nous présentons à Mme Desains et à son mari nos sympathiques condoléances.

Banquet du 46e Mobiles

A FOURMIES

Le banquet annel des Anciens du 46e de marche (Mobiles du Nord), a eu lieu cette année à Fourmies au local de la compagnie des Sapeurs-Pompiers, dimanche dernier, à deux heures, sous la présidence de M. le colonel de Lalène-Laprade, président d'honneur.

A la table centrale se trouvaient avec M. Maxime Lecomte, sénateur, président de l'Association fraternelle du 46e mobile et les anciens officiers du régiment, MM. Delval, maire de Fourmies, Victor Bachy, du *Journal de Fourmies*, Gérard, président des Anciens Combattants de 1870-71, le lieutenant Polachi, du 84e, Fabre, inspecteur du chemin de fer du Nord.

Au dessert, M. Henri Lion, ancien maire de Solve-le-Château, vice-président de l'association a offert un magnifique bouquet à M. Maxime Lecomte nouvellement réélu sénateur, et au nom des camarades l'a chaudement félicité de son brillant succès électoral.

Vivement touché par cette allocution et les acclamations qui l'ont suivie M. Lecomte a répondu par quelques paroles émues qui exprimaient bien sa reconnaissance et sa joie de se retrouver au milieu de ses anciens compagnons d'armes.

Il a ensuite rappelé les réunions précédentes, à Avesnes et à Maubeuge, aux anniversaires du combat de Formerie et de la bataille de Saint-Quentin, l'inauguration à Lille du monument glorifiant le général Faidherbe; le 46e était représenté à cette cérémonie par une nombreuse délégation et a porté une couronne au pied de la statue du général en chef de l'Armée du Nord.

M. Lecomte dit que l'an dernier, le régiment a célébré à Maubeuge, ses noces d'argent avec la bataille; cette année, il commémore la victoire de Bapaume qui a consolé la Patrie des *désastres de l'année terrible et a été un rayon* de gloire dans un ciel si sombre.

Dans un langage élevé l'orateur évoque nos nouvelles espérances, faisant allusion au toast de Châlons, il conclut en disant : « Nous avons refait notre puissance militaire, nous sommes sortis de notre isolement. Le temps a travaillé pour nous et la revanche que la justice immanente d'un parfait Gambetta doit nous réserver nous apparait moins lointaine. »

M. le colonel de Lalène-Laprade a fait ensuite une causerie pleine de science militaire et de détails anecdotiques intéressants sur la bataille de Bapaume.

Divers *toasts ont été portés ; on a chanté ; on* a lu des poésies et cette belle fête patriotique ne s'est terminée qu'à la nuit.

Les terrains militaires d'Aire-sur-la-Lys

Le gouvernement a déposé un projet de loi concernant la cession à la Compagnie des Chemins de fer du Nord des terrains militaires déclasssés comprenant la gare d'Aire-sur-la-Lys et ses abords.

CONGRÈS DES GREFFIERS DE PAIX

du Nord et du Pas-de-Calais

Les greffiers de paix du Nord et du Pas-de-Calais se sont réunis à Douai le dimanche 10 janvier à six heures du soir. Ils ont déclaré accepter dans son entier la décision prise par leurs collègues de Compiègne et ont de plus constitué une association fraternelle qui aura pour mission de défendre leurs intérêts, et de créer une caisse de retraite.

A l'unanimité, M. Felix Falize, greffier de paix à Saint-Amand-les-Eaux, a été nommé président, et M. Coppin, greffier à Bouchain, secrétaire,

Très prochainement une seconde réunion aura lieu et à laquelle seront conviés MM. les sénateurs et MM. les députés du Nord et du Pas-de-Calais.

Chronique Locale

ROUBAIX

Un accident rue de l'Ommelet

Un accident s'est produit lundi soir vers 5 heures rue de l'Ommelet en face l'estaminet Bonte. Un nommé Arthur Euuinet, âgé de 32 ans, demeurant rue Cugnot 31, étant ivre passait rue de l'Ommelet quand tout-à-coup il tomba si malheureusement qu'il se fractura la jambe droite. Après avoir reçu les soins de M. le docteur Montaigne, il a été transporté à l'Hôtel-Dieu. Equinet prétend que ce serait un nommé G..., qui lui aurait dondé un coup de pied,

Une femme qui tombe du car électrique

Lundi soir, vers sept heures, un accident s'est produit Grande-Place. Une dame, qui n'a pas voulu donner son nom, est tombée de la plate-forme d'un tramway en voulant descendre avant l'arrêt complet.

Elle ne s'est faite que des contusions sans gravité au cuir chevelu. Après avoir reçu des soins chez M. Deséhodt, pharmacien, Grande-Rue, elle a été reconduite chez elle par sa demoiselle.

LE CRIME

de la rue des Fossés

Une femme étouffée par son amant

(Nouveaux détails)

Paul Stélandre, l'inculpé, a passé la journée d'hier au poste du 3e arrondissement pendant que le corps de la victime attendait sur la dalle *de la morgue la venue du Parquet.*

Descente du parquet

Hier à quatre heures vingt minutes, le train venant de Lille a amené le Parquet représenté par M. Delalé, juge d'instruction, M. De Bousquet de Florian, substitut, M. Doré, greffier.

Ces Messieurs étaient accompagnés par M, le docteur Castiaux, médecin légiste requis pour faire l'autopsie médico-légale du cadavre de Marie-Louise Duck.

M. Squivée, commissaire de police, attendait les représentants de la justice sur le quai de la gare.

Tout de suite ces messieurs se sont rendus à la morgue où le docteur Castiaux a procédé à l'examen du cadavre.

Reconnaissant la nécessité d'une autopsie minutieuse *qui seule indiquera à quel genre de* mort a succombé la femme Duck, M. le docteur Castiaux a demandé à ce que le corps fut conduit à l'amphithéâtre de l'Ecole de médecine de *Lille.*

C'est ce qui a eu lieu dans la soirée.

*Certains indices font supposer que la malheu*reuse était dans une situation des plus intéressantes.

Après avoir quitté la morgue, M. le juge d'instruction s'est rendu au commissariat de Sainte-Elisabeth pour interroger Stélandre.

Celui-ci nie catégoriquement être l'auteur de la mort de son amante.

L'interrogatoire n'a pas été très long, le prévenu sera conduit aujourd'hui à Lille en attendant les conclusions du médecin légiste.

Après s'être rendu à la maison du crime, le *Parquet reparti pour Lille par le train de* 6 heures 40.

Voyage de M. Carrette, maire, à Paris

M. Carrette, maire, est parti hier pour Paris, accompagné de MM. Desobry et Thérin, adjoints.

Ce voyage est motivé par certaines démarches à faire en vue de l'édification du nouvel Hôtel des Postes.

Ces Messieurs profiteront de leur séjour à Paris pour visiter le Laboratoire municipal de cette ville et faire profiter le nôtre des renseignements utiles qu'ils pourront recueillir.

Bruits de grève démentis

La chambre syndicale des ouvriers peintres a adressé la lettre suivante à *l'Egalité.*

Des bruits circulent en ville que la corporation des ouvriers peintres va se mettre en grève au printemps prochain, la Chambre syndicale des ouvriers peintres et similaires de Roubaix et environs fait savoir à qui de droit qu'elle n'a pris aucune décision *à ce sujet.*

Pour la Chambre syndicale :
Le Président.

Grands Combats de coqs, rue du Vieil-Abreuvoir

Roubaix. — Comme prélude des différentes attractions du dimanche 17 janvier 1897, à Roubaix, nous devons rappeler aux nombreux amateurs de la région, que le clou sera la fameuse partie de coqs engagée entre les sociétés des deux villes, Roubaix et Tourcoing.

Elle aura certainement un éclat et un retentissement sans précédents; il faudrait reculer à peu près à environ 20 années pour se rappeler d'une partie de ce genre, elle a eu lieu à Roncq, des équipages étaient venus de toutes les directions, il y en avait une double rangée, depuis le faubourg jusque près la gare.

Jamais l'on avait vu tant d'animation, sans nul doute, il en sera de même dimanche prochain.

Les amateurs viendront en foule pour voir les combattants de cette intéressante partie, l'enjeu est de 1000 francs, qui gagne 4 de 7. Les paires de plaisir à 50 francs.

Afin d'éviter la cohue de la dernière heure, la salle sera ouverte à 4 heures, la mise au parc à 4 heures 1/2 très précises. On peut dès à présent *se procurer des cartes d'entrée chez* M. Fleury, 22, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix et chez M. Ch. Béart, 24, rue de la Gare, à Tourcoing.

Une arrestation pour vol

Hier matin, un nommé Georges Vermeulen, âgé de 43 ans, courtier, demeurant à Marcq-en-Barœul, a été arrêté.

Cet individu qui était recherché, et inculpé d'un vol de deux bagues en or, avec un brillant, l'autre unie, chez M. Masquelier horloger-bijoutier, place de la Fosse-aux-Chênes, 3. L'inculpé après avoir été interrogé par M. Villan commissaire de police, a été écroué au dépôt.

Un accident de travail

Samedi soir, vers 5 heures 1/2, un accident s'est produit à la filature Motte frères, rue des Longues-Haies. Une bâcleuse, Louise Gillot, âgée de 16 ans, demeurant rue Sainte-Elisabeth, 11, était en train de nettoyer les rails de renvideurs, quand le fileur ne l'ayant pas vue, mit son métier en marche. Louise Gillot a eu le bout de l'index et celui du médius de la main droite écrasés. M. le docteur Godefroy lui a donné des soins.

Arrestation d'un expulsé

Hier matin, un nommé Dominique Caron âgé de 43 ans, cabaretier à Mont-à-Leux, a été conduit au dépôt.

Cet individu est sous le coup d'un arrêté d'expulsion.

Bris de carreaux et coups

Lundi soir, vers 9 heures et demie, les agents de garde au poste du premier arrondissement étaient requis par M. Stremés, cabaretier, rue du Chemin de Fer, 43, qui leur déclara qu'un de ses locataires, Emile Sassier, âgé de 37 ans, marchand ambulant, après avoir brisé plusieurs vitres avait voulu battre sa femme. Les agents ont arrêté Sassier qui a été conduit au dépôt. M. Stremés a porté plainte.

Coups et blessures

Un sieur Emile Pollet, âgé de 30 ans, contremaître de tissage, demeurant Grande-Rue, 144, se présentait au poste central, déclarant que se trouvant à l'estaminet Prouvost, Grande-Rue, un nommé Emile Dhaeze, âgé de 34 ans, *demeurant boulevard Gambetta, 204, l'avait* violemment frappé et lui avait fait des blessures.

Dhaeze a été arrêté et conduit au dépôt.

Un incident dans un tissage

Hier matin, un incident s'est produit au tissage Willem, rue de l'Alouette. Vers 10 heures, on avait affiché dans l'atelier un nouveau tarif. Les ouvriers l'ayant mal interprété ont cessé le travail.

Ce n'est qu'à la rentrée de 2 heures qu'une entente a pu s'établir. Les ouvriers ont repris le travail après avoir obtenu le rétablissement de l'ancien tarif.

Un noyé

Nous avons parlé dans notre numéro d'hier, d'un noyé qui avait été retiré du canal au pont du Sartel. Il a été reconnu hier matin par son gendre, M. Henri Lovergne, chez lequel il demeurait rue Mongolfier, 58. C'est un sieur Emile Dujardin, âgé de 46 ans Il était ourdisseur au tissage Prouvost, rue du Nouveau-Monde.

Un chien abattu

M. Noël, cabaretier rue Turgot, a fait abattre lundi, son chien. Ce chien qui était malade depuis 8 jours, paraissait atteint d'hydrophobie.

Menus faits

Un rapport a été fait à la charge de M. Steliemans, cabaretier, rue de l'Alma, 66, pour avoir laissé jouer de la musique, sans autorisation dans son estaminet.

Les sociétés qui naissent

Par arrêté préfectoral en date du 31 décembre 1896, la société particulière de jeu de boule dite de « Saint Paul » établie chez M. Henri Thoof, cabaretier, rue du Moulin, est autorisée à se constituer légalement.

Pour 10 centimes on a 333 litres de gaz. *Voir la 4e page.*

Maladies des voies urinaires

Docteur **FEUCHÈRE**, médecin-spécialiste, 24, Parvis St-Maurice, Lille et 106, rue du Grand-Chemin, Roubaix, où il reçoit les Mardi, jeudi, vendredi, de 1 à 5 h., les autres jours de 6 à 9 h. soir. n.o.

Calorifères : Galeries Lilloises.

TOURCOING

EDIFIANTE HISTOIRE DE CURE

et d'ex-élèves jésuites

Récemment, un *journal collectiviste* raconta une histoire assez compliquée concernant un vicaire de Notre-Dame-de-Lourdes qui, quelques jours auparavant se trouvait, d'après ce journal, sur la voie publique, en état d'ivresse. Il aurait assailli des jeunes gens, dont le seul *crime était de chanter une chanson qui* déplaisait au prêtre; il aurait même exhibé un revolver.

La *Croix* et le *Journal de Roubaix*, dans leur numéro d'hier, ont démenti les faits tels qu'ils étaient présentés.

Le vicaire, disent-ils, sortait des vêpres, et se rendait au patronage, lorsque dans le sentier il se trouva en présence de jeunes gens qui chantaient *l'Internationale* et qui barrèrent la route au vicaire.

Ce dernier aurait pris l'un des jeunes gens pour le déposer sur le côté. *Devant un retour* offensif des assaillants, l'abbé aurait promis une giffle au premier qui l'approcherait.

La question du revolver prétendent-ils, n'a jamais existé.

Une enquête a été ouverte sur cette affaire. Les personnes entendues sont, d'une part, le vicaire, d'autre part, cinq jeunes gens qui ont assisté à la scène en question, le 3 janvier.

Ces derniers se plaignent d'avoir été provoqués. Ils chantaient, disent-ils : « Je cherche fortune, autour du Chat-noir. »

Le vicaire aurait frappé un nommé Paul Amez, et menacé les autres en les traitant de « crocodiles » et de « vieilles chiques ».

Il aurait aussi, suivant les jeunes gens, menacé celui qui approcherait de faire feu ou de lui envoyer une balle dans le ventre. Toutefois il n'a pas exhibé de revolver.

Le vicaire, M. Albert Calmoyer a fait une déclaration conforme aux récits de la *Croix* et du *Journal de Roubaix.*

La morale de cette affaire, c'est qu'elle s'est passée entre gens d'église. Les jeunes gens ont reçu une éducation des plus cléricales ; il y a six mois, ils faisaient encore partie du patronage Notre-Dame, d'où ils furent congédiés, il est vrai.

Le père de deux des jeunes gens et notamment de celui qui se plaint d'avoir été violenté, est occupé à l'église Notre-Dame en qualité de porteur de gonfalons.

Si nous avions la perfidie des cléricaux qui, toujours concluent du particulier au général nous pourrions nous écrier : « Les voilà, les fruits de l'enseignement des jésuites, de l'école où l'on fait servir Dieu à la haine » mais nous n'aurons pas cette cruauté

Nous constatons simplement.

Actes de sauvagerie

L'avant-dernière nuit vers une heure du matin, trois individus après s'être gorgé de genièvre ne trouvèrent rien de mieux que de se livrer à de véritables actes de sauvagerie contre des personnes et des propriétés.

Les faits se sont passés rue de Gand. Cest d'abord à la ferme Lebrun au numéro 702, que ces individus commencèrent leurs exploits en enfonçant un volet et en brisant un carreau à une fenêtre.

De là, ils se rendirent devant la maison des époux Nuyttens, numéro 972, et là encore jetèrent des briques dans les vitres des fenêtres. Un projectile vint tomber dans le lit d'une jeune fille et atteignit cette dernière à la cuisse gauche.

Enfin, c'est encore chez les époux Vancoilie, épiciers-cabaretiers rue de Gand 1.013 ou la vitrine fut enfoncée par ces mêmes individus.

Entre temps ils avaient assailli deux paisibles ouvriers qui rentraient isolément à leur domicile, MM. Vandennebel et Julien Deltour qui furent violemment frappés au visage, Ils avaient *même été plus maltraités encore si en entendant* venir plusieurs personnes les sauvages agresseurs n'avaient pris la fuite dans la direction de la frontière.

A la suite de l'enquête ouverte sur cette affaire, deux des auteurs de ces exploits scandaleux, *les nommés Denis Dujardin*, 24 ans, tisserand, et Arthur Brelle, 19 ans, rattacheur, rue de Gand, furent arrêtés.

Le troisième, un nommé Duchâtel François, habite Reckem (Belgique) et n'est pas revenu depuis l'affaire.

Grand Hôtel rue Carnot

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

Prochainement aura lieu l'ouverture du Grand Hôtel, propriétaire M. Henri Deroubaix.

Très bien situé, pourvu de nombreuses chambres admirablement meublées, électricité partout, salle de bains, ascenseur électrique, le Grand Hôtel est appelé à être très fréquenté.

Café restaurant de premier ordre.

Une grande salle des fêtes pouvant contenir 400 personnes convient fort bien pour noces, banquets de Sociétés, etc. L'Hôtel possède également des salons particulires pour famille.

Le propriétaire se charge des diners à servir en ville ou au dehors avec ou sans matériel.

Diner à prix fixe. Table d'hôte à midi 1/2 et 7 heures 1/2.

On prendra des pensionnaires avec ou sans chambre à l'Hôtel.

Les prix seront très modérés,

Blessures par imprudence

Hier, vers onze heures et demie du matin, deux ouvriers de la filature Roelstreete-Deconinck, rue du Haze, Gilbert Delhemme, 15 ans, bâcleur, et Julien Leclercq, 17 ans, rattacheur, *en jouant avec un jeune bâcleur*. Jean Carron, ont blessé imprudemment ce dernier.

Le père de Carron qui est conducteur du métier où son fils est occupé, s'étant absenté, Delhem-